



Rapport du président du jury Concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives Session 2012

Le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives est organisé, pour la première fois, par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

Il s'agit du premier grade du nouvel espace statutaire de la filière sportive.

Trois concours distincts d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives sont organisés : externe, interne et troisième concours.

I. CONCOURS D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A. Calendrier

Périodes d'inscription	5 juin 2012 au 12 juillet 2012
Période de retrait des dossiers	5 juin 2012 au 4 juillet 2012
Date limite de retour des dossiers	12 juillet 2012
Épreuves d'admissibilité	8 novembre 2012
Réunion du jury d'admissibilité	17 janvier 2013
Épreuves physiques	Le 16 mai 2013
Épreuves pédagogiques	Les 3, 4, 6, 7, 10, 11 et 13 juin 2013
Réunion du jury d'admission	25 juin 2013

B. Inscriptions

438 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 5 dossiers ont été refusés, car envoyés hors délais.

5 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : candidats ne justifiant pas du diplôme requis, ancienneté non requise, pas en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions, candidats ne justifiant pas de la qualité d'agent public).

13 candidats du concours externe ont été admis à concourir sous réserve de fournir une décision favorable de la commission d'équivalence du CNFPT et 1 candidat du troisième concours a été admis à concourir sous réserve de justifier de sa qualité de responsable d'association.

Seulement 2 candidats ont régularisé leur situation le jour de la première épreuve, le 8 novembre 2012.

Ainsi, 421 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante :

Externe	Interne	3 ^{ème} concours
248	137	36

C. Postes ouverts

Initialement ouvert pour 65 postes, la prise en compte de besoins supplémentaires des collectivités territoriales bretonnes a justifié l'augmentation de ce nombre de postes à 75, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 32 postes,
- concours interne : 30 postes,
- troisième concours : 13 postes.

II. CANDIDATS

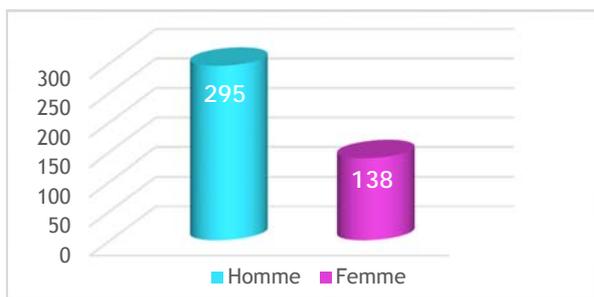
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	58	315 soit 73 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	81	
Ille et Vilaine	104	
Morbihan	72	
Autres départements	118	118 soit 27 % des convoqués domiciliés hors Bretagne

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 33 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

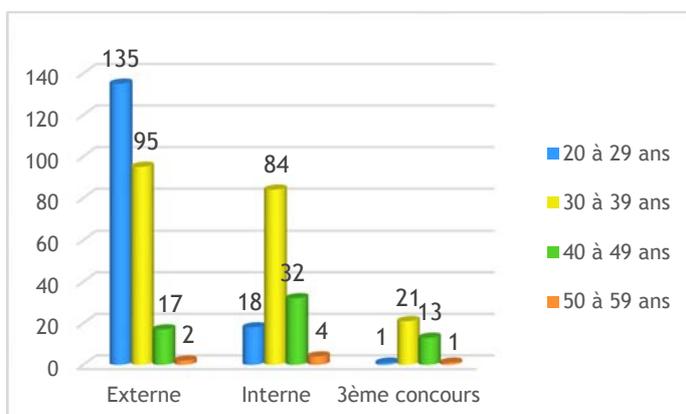
Répartition des admis à concourir par sexe



Toutes voies de concours confondues, les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (68 %).

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 54 % des admis à concourir.

Pour le concours interne et le troisième concours, on constate une forte représentation des 30 à 39 ans.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 8 novembre 2012 au Parc des expositions de Vitry.

Sur les 433 candidats convoqués, 305 candidats étaient présents, soit un taux général d'absentéisme de 29,56 % :

- concours externe : 259 convoqués - 168 présents,
- concours interne : 137 convoqués - 105 présents,
- troisième concours : 37 convoqués - 32 présents.

Conformément à la réglementation et aux indications données aux candidats, une candidate n'a pas été autorisée à participer à l'épreuve, cette candidate étant arrivée quelques minutes après le retournement des sujets.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est étalée du 12 novembre au 10 décembre 2012. Cette correction a mobilisé 14 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Concours externe

L'unique épreuve d'admissibilité consiste à *répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (durée : 3 heures - coefficient 2).*

Les questions proposées cette année étaient les suivantes :

Question 1 (7 points) : Quels sont les défis engendrés par l'émergence de nouveaux pratiquants d'activités physiques et sportives ?

Question 2 (5 points) : Citez des activités physiques adaptées à un public senior. Quels sont les paramètres à prendre en compte pour l'organisation de ces activités ?

Question 3 (4 points) : Quels sont les leviers permettant de développer la pratique sportive féminine à l'échelle d'une ville ?

Question 4 (4 points) : Comment permettre l'accès des personnes handicapées à de nouvelles pratiques sportives ?

Dossier comportant 9 documents (25 pages au total)

8 correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
168	16	82	62	8	9,15

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 16, soit 9,52 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était en adéquation avec les missions dévolues aux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Bien qu'il ne présentait aucune difficulté apparente, beaucoup de candidats ont eu du mal à trier les documents et à en ressortir rapidement les éléments clés (problème de méthodologie).

Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas eu le temps de traiter les quatre questions : cela peut s'expliquer par une gestion du temps pénalisante soit en durée de lecture de l'ensemble des documents, soit en temps mal équilibré pour chaque question.

Les correcteurs insistent donc sur le fait qu'il convient de répondre méthodologiquement aux questions du sujet. Il s'agit d'une épreuve rédactionnelle mettant en exergue beaucoup de problèmes de syntaxe et de fautes d'orthographe.

2. Concours interne et troisième concours

L'unique épreuve d'admissibilité de ces deux voies de concours consiste en la *rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 3 heures ; coefficient 2)*

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Vous êtes éducateur sportif au sein du service des sports de la ville de Sportville.

L'adjoint au maire chargé des sports, soucieux d'adapter au mieux l'offre sportive aux attentes de la population, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur les conséquences de l'émergence de nouveaux pratiquants d'activités physiques et sportives.

Dossier comportant 9 documents (25 pages au total)

8 correcteurs ont été mobilisés pour cette correction (6 pour le concours interne et 2 pour le troisième concours).

	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
Concours interne	105	7	67	30	1	8,50
Troisième concours	32	1	18	13	0	9,03

Pour cette épreuve, le nombre de note éliminatoire s'élève à 8, soit 5,84 % des copies.

Observations générales de l'ensemble des correcteurs :

Le sujet était clair et d'actualité.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien cerné la question de la diversification des publics. Par contre, le niveau est insuffisant quant à la prospective par la commune et les préconisations à mettre en place.

Les correcteurs déplorent un manque de préparation évident des candidats à ce type d'épreuve.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Afin de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat et des consignes n'ayant pas été respectées par certains candidats. Les règles sont pourtant inscrites dans le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement.

1 copie est ainsi soumise au jury, le candidat ayant souligné en rouge les numéros de chaque question.

Le jury a décidé de ne pas annuler la copie et de maintenir la note attribuée par les correcteurs.

D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	168		105		32	
Nombre de postes	32		30		13	
Meilleure moyenne / 20	17,50		15,00		14,00	
Nombre de candidats ayant une moyenne > ou égale à 10 / 20	70		31		13	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	10,00	70	8,50	46	8,50	22

Soit 138 candidats admissibles

Statistiques sur les 138 candidats admissibles :

- Les hommes représentent 64 % des candidats admissibles (88 hommes contre 50 femmes).
- Les candidats admissibles sont domiciliés dans 20 départements différents. 74 % des candidats admissibles sont domiciliés en Bretagne.

Département	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total	
Côtes d'Armor	9	3	4	16	101
Finistère	11	12	1	24	
Ille et Vilaine	21	13	4	38	
Morbihan	11	9	3	23	
Hors Bretagne	18	9	10	37	37

- Sur les 70 candidats admissibles au concours externe :
 - 58 candidats sont titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS),
 - 12 candidats ont obtenu une décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT.
- Les 46 candidats admissibles du concours interne justifient quant à eux de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2012 et devaient être en fonction à la date de clôture des inscriptions (12 juillet 2012).
- Les 22 candidats admissibles au 3^{ème} concours ont été admis à concourir au titre d'au moins 4 années d'activités professionnelles privées ayant été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

IV. EPREUVES D'ADMISSION

Les candidats admissibles ont participé à deux épreuves obligatoires d'admission : les épreuves physiques et l'épreuve pédagogique suivie d'un entretien.

A. Déroulement des épreuves physiques

Les épreuves physiques se sont déroulées le jeudi 16 mai 2013 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Il s'agit d'une épreuve physique (*coefficient 1*) comprenant *un parcours de natation et une épreuve de course*.

Hommes	Femmes
<p><i>1 000 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.)</i></p>	<p><i>600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.)</i></p>

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure du concours accessible sur le site internet du CDG 35.

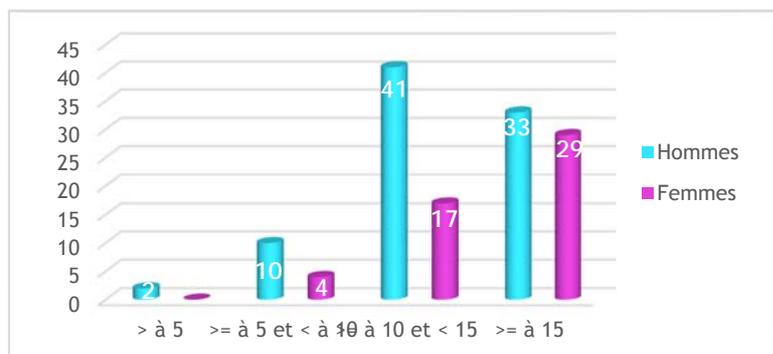
Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront

être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Sur les 138 candidats convoqués :

- 13 candidats ont bénéficié d'une dispense aux épreuves (8 hommes et 5 femmes),
- 2 candidats ne se sont pas présentés à ces épreuves.

Résultats des épreuves physiques :



7 candidats ont obtenu la note de 20 sur 20 (1 homme et 6 femmes).
62 candidats ont obtenu une note \geq à 15 sur 20, soit 45,88 % des 136 candidats.
Seuls 11,76 % des candidats ont obtenu une note $<$ à 10 sur 20.

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Nombre de convoqués	70	46	22
Nombre de présents (dont les dispensés)	69 (dont 4 dispensés)	46 (dont 5 dispensés)	21 (dont 4 dispensés)
Meilleure note obtenue	20,00	20,00	20,00
Moins bonne note	5,25	2,25	2,00
Nb de candidats ayant une note $>$ ou $=$ à 10	61	41	18

Meilleures performances, sur l'ensemble des opérations d'ETAPS (concours et examens promotion interne)

		Natation		Course	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EP ETAPS principal de 2 ^{ème} classe 2012		0'34'0 - 37 pts	/	3'20'5 - 30,9 pts	/
EP ETAPS 2012		0'31'0 - 40 pts	0'39'4 - 30 pts	3'18'8 - 31,3 pts	2'23'4 - 17,5 pts
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe 2012	Ext.	0'28'1 - 40 pts	0'35'0 - 30 pts	2'52'0 - 38,2 pts	2'07'4 - 23 pts
	Int.	0'28'1 - 40 pts	/	2'51'7 - 38,3 pts	/
	3 ^è conc.	0'34'8 - 36 pts	/	4'21'2 - 18,5 pts	/
ETAPS 2012	Ext.	0'27'9 - 40 pts	0'33'0 - 30 pts	2'53'8 - 37,7 pts	2'03'4 - 24,5 pts
	Int.	0'28'4 - 40 pts	0'31'4 - 30 pts	3'04'4 - 34,9 pts	1'52'0 - 29,5 pts
	3 ^è conc.	0'30'3 - 40 pts	0'34'0 - 30 pts	3'06'0 - 34,4 pts	2'05'6 - 24 pts

B. Déroulement des épreuves pédagogiques et analyse des résultats

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées sur 7 jours, les 3, 4, 6, 7, 10, 11 et 13 juin 2013, au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 2 pour le concours externe et coefficient 3 pour le concours interne et le troisième concours), suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1).

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :

- *pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;*
- *pratiques duelles ;*
- *jeux et sports collectifs ;*
- *activités de pleine nature ;*
- *activités aquatiques.*

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien, libellé de la manière suivante selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<i>Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois</i>	<i>Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois</i>	<i>Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois</i>

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Saut
Pratiques duelles	Badminton
Jeux et sports collectifs	Basket-ball
Activités de pleine nature	Parcours et course d'orientation
Activités aquatiques	Natation sportive

L'ensemble des candidats admissibles ont été informés du choix retenu par le jury dans un courrier d'attente en date du 21 janvier 2013.

1. Résultats du concours externe

Discipline	Nb de cand. convoqués	Nb de cand. présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 2)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Saut	2	2	7,25	9,50	5,00	6,75	7,00	6,50	7,08	8,50	5,67
Badminton	3	3	13,33	16,00	10,00	14,33	18,00	12,00	13,67	16,67	11,00
Basket-ball	26	25	10,52	16,00	6,00	11,06	16,00	5,00	10,70	16,00	6,00
Parcours et course d'orientation	1	1	17,00			16,00			16,67		
Natation sportive	37	37	11,46	19,00	4,00	11,46	18,00	6,00	11,46	18,67	5,00
	69	68									

2. Résultats du concours interne

Discipline	Nb de cand. convoqués	Nb de cand. présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Saut	1	1	15,00			16,00			15,25		
Badminton	3	3	11,33	18,00	7,00	13,33	19,00	10,00	11,83	18,25	8,00
Basket-ball	16	16	9,13	18,00	4,00	8,88	15,00	3,00	9,06	16,25	3,75
Parcours et course d'orientation	1	1	4,00			4,00			4,00		
Natation sportive	25	24	11,79	17,00	6,00	13,17	19,00	8,00	12,14	16,50	6,50
	46	45									

3. Résultats du troisième concours

Discipline	Nb de cand. convoqués	Nb de cand. présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Saut	4	4	12,13	12,50	9,50	10,63	14,50	3,00	11,76	14,88	7,88
Badminton	Aucun										
Basket-ball	10	10	12,35	17,00	6,00	12,65	17,00	6,00	12,43	17,00	6,00
Parcours et course d'orientation	2	2	10,50			9,50	14,00	5,00	10,26	11,38	9,13
Natation sportive	5	5	10,90	16,00	5,50	12,10	16,50	8,00	11,20	16,13	6,13
	21	21									

Sur les 136 candidats convoqués à ces épreuves pédagogiques, seulement 2 candidats ne se sont pas présentés. Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette seconde épreuve d'admission est éliminatoire. Cette note constitue la note finale obtenue entre la note de la conduite de la séance et la note de l'entretien affectées de leurs coefficients respectifs.

Ainsi, 2 candidats ont été éliminés du fait de leur obtention d'une note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve d'admission.

Observations du jury concernant les épreuves pédagogiques :

Les membres du jury et examinateurs complémentaires présents estiment que les candidats ont été mis dans des situations de travail optimales, sans obstacle particulier (nombre d'élèves sujets adapté à la discipline, matériel nécessaire à la disposition, différent type de matériel proposé...).

Ils constatent que les candidats s'enferment souvent dans le libellé de leur sujet, sans penser à remédier leurs exercices proposés aux enfants.

Or, il faut le rappeler aux candidats, cette remédiation fait partie intégrante de l'épreuve et est fortement exigée quand elle s'impose. Certains candidats se sont mis en difficulté en n'optant pas pour le choix de la remédiation.

Ils souhaitent également insister sur le fait que l'intégralité des enfants présents dans le groupe doit participer aux exercices de la séance et qu'il n'est pas normal par exemple qu'un enfant ne soit présent dans l'eau (pour la discipline de natation) qu'une à deux minutes sur une épreuve qui dure 30 minutes.

Observations du jury concernant l'entretien :

Les membres du jury et examinateurs complémentaires déplorent le manque de préparation des candidats, surtout des candidats en interne.

Il ne faut pas oublier que l'épreuve se découpe en trois temps :

- un retour d'analyse de la séance pédagogique,
- un exposé d'une durée de 5 minutes maximum,
- et d'un temps d'échange entre le candidat et le groupe d'examineurs.

Enfin, un concours se prépare et il faut absolument que les candidats qui se présentent devant un groupe d'examineurs connaissent l'environnement territorial dans lequel ils seront amenés à travailler. Or, les examinateurs regrettent une ignorance flagrante de l'environnement territorial de la part des candidats, et ce facteur est d'autant plus aggravant quand il s'agit des candidats du concours interne qui ont une longue expérience derrière eux.

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Ainsi, le nombre total de postes ouverts étant de 75, la limite de transfert de postes de 25 % laisse une marge de manœuvre de 18 postes pouvant être transférés d'une voie de concours vers une autre.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	68		45		21	
Nombre de postes	32		30		13	
Meilleure moyenne / 20	16,92		15,43		14,93	
Nombre de candidats ayant une moyenne > ou égale à 10 / 20	59		34		15	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	11,88	34	10,75	27	11,64	14

Le jury a décidé de transférer :

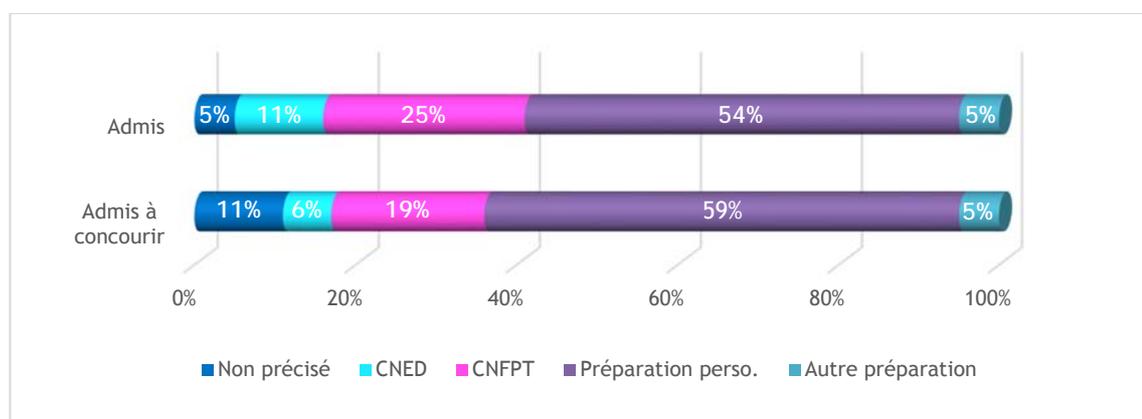
- 2 postes du concours interne vers le concours externe,
- 1 poste du concours interne vers le troisième concours.

Soit 75 candidats admis

D. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, les 75 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle à l'épreuve : 54 %,
- avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 25 %.



Les 75 candidats admis au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 1 % de niveau 1 (bac + 5),
- 28 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4),
- 17 % de niveau 3 (bac + 2),
- 49 % de niveau 4 (bac),
- 5 % de niveau V (BEP - CAP - BEPC).

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, le jury tenait à préciser qu'il s'agissait de la première organisation de ce concours de la filière sportive par les Centres de Gestion.

Cette organisation, notamment relative à l'organisation des épreuves pédagogiques, nécessite un travail de collaboration important entre l'équipe du Service Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, la collectivité d'accueil des épreuves de sport et pédagogiques et les Services de l'Inspection Académique.

Le jury souhaite ainsi mettre en évidence cette collaboration tripartite et se félicite du bon déroulement des épreuves.

Fait à Thorigné Fouillard, le 10 janvier 2014

Le Président du jury,



Pierre LECLERCO
Directeur des sports - Ville de Rennes